FICHE 5a: IMMO INCORPORELLES

**Concept :**

Les principales immobilisations incorporelles sont les frais d’établissement, les frais de recherche et de développement quand la dépense est nettement individualisée et que le projet est rentable, les concessions, brevets, licences, le droit au bail, le fonds commercial.

Elles s’enregistrent dans le compte 20.

**Traitement des logiciels** : paragraphe 1620 du Mémento pratique E Lefebvre.

Afin de connaître le traitement comptable d’un logiciel, il est nécessaire de faire la distinction entre les logiciels :

* Indissociables du matériel
* faisant partie d’un projet de développement plus global
* autonomes

# Indissociables du matériel

Il s’agit des systèmes d’exploitation, logiciels de fabrication intégrés, etc.…à opposer aux logiciels dissociés, c’est-à-dire aux logiciels d’application ou progiciels. Faisant partie intégrante des matériels auxquels ils sont associés, les logiciels indissociables constituent des immobilisations corporelles à comptabiliser obligatoirement à l’actif.

# Faisant partie d’un projet de développement plus global

Il s’agit des logiciels acquis ou créés pour les besoins ou à l’occasion d’un projet de développement plus global.

Exemple : création d’un site internet, création d’un système d’information et de gestion (ERP) .Ces logiciels suivent, les mêmes règles de comptabilisation que les autres coûts de développement. En conséquence, tous les frais de création du logiciel doivent être comptabilisés de la façon suivante :

* Les coûts engagés au cours de la phase de recherche sont comptabilisés obligatoirement en charges ;
* Les coûts engagés au cours de la période de développement peuvent, au choix de l’entreprise , être constatés en charges ou portés à l’actif si les conditions spécifiques aux coûts de développement sont remplies.

# Les logiciels autonomes

Il s’agit des logiciels acquis ou créés individuellement, c’est-à-dire indépendamment d’un projet de développement plus global, et ayant une durée de vie propre. De tels logiciels sont comptabilisés à l’actif.